

FICHE DESCRIPTIVE DE L'OFFRE TARIF BLEU - FOURNITURE D'ELECTRICITE AU TARIF REGLEMENTE (CLIENTS PROFESSIONNELS)

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Dispositions relatives à l'ouverture du marché aux clients professionnels

La présente offre est le **tarif réglementé** de l'électricité dont les évolutions de prix sont fixées par les Pouvoirs Publics.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure un nouveau contrat au tarif réglementé à tout moment auprès de votre fournisseur historique (pour votre commune : SICAE-OISE).

Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès de votre fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

1 CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE « TARIF BLEU » ET SERVICES INCLUS

Chapitre I des CGV

L'offre « tarif bleu » porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients professionnels alimentés en basse tension à une puissance inférieure ou égale à 36 kVA raccordés au réseau de SICAE-OISE.

Part de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables pour l'année 2010 : 10,7 %

Services et options inclus et gratuits

- **Pour faciliter le règlement de votre facture :**
 - le prélèvement « Douceur » : un service exclusif SICAE-OISE pour étaler le règlement de vos factures de plus de 200 euros sur 50 jours **sans frais**.
 - la mensualisation et le paiement par carte bancaire à distance par téléphone ou internet **sans frais**.
- **Pour vous conseiller et vous aider à mieux consommer :**
 - « Chauffer, mieux consommer » : un service exclusif SICAE-OISE gratuit pour vous aider à mieux maîtriser vos dépenses d'électricité et vous orienter vers des solutions de chauffage adaptées à vos besoins.
- **Pour faciliter la relation clientèle :**
 - numéro d'appel non surtaxé (prix d'un appel local depuis la zone de desserte SICAE-OISE).
 - un interlocuteur commercial à moins de 30 kilomètres de votre point de livraison dans nos agences ou points d'accueil.

2 PRIX DE L'OFFRE

Article 4 des CGV

Prix en vigueur au 1^{er} juillet 2011

TARIF BLEU POUR CLIENTS DOMESTIQUES COLLECTIFS ET AGRICOLES & TARIF BLEU POUR CLIENTS PROFESSIONNELS, SERVICES PUBLICS COMMUNAUX, NON COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Puissance (en kVA)		PRIX HT								
		3	6	9	12	15	18	24	30	36
Option Base	Abonnement (€/an)	81,12	97,80	111,84	158,04	178,20	201,96	405,36	484,08	564,00
	Consommation (c€/kWh)	8,21	8,29	8,29	8,29	8,29	8,29	8,29	8,29	8,29
Option Heures Creuses	Abonnement (€/an)		88,80	123,72	179,64	220,92	261,36	496,44	642,00	783,96
	Consommations Heures Pleines (c€/kWh)		8,56	8,56	8,56	8,56	8,56	8,56	8,56	8,56
	Consommations Heures Creuses (c€/kWh)		5,54	5,54	5,54	5,54	5,54	5,54	5,54	5,54

Les prix indiqués sur les grilles tarifaires ci-dessus détaillent par niveau de puissance le prix de l'abonnement et des consommations (kWh) pour chacune des options et puissances tarifaires proposées.

3 DUREE DU CONTRAT

Article 6 des CGV

Le contrat d'une durée d'un an est renouvelable tacitement par périodes d'un an jusqu'à sa résiliation sans frais par l'une des parties.

Le contrat prend effet à la date de mise en service effective de votre installation.

4 FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Chapitres V et VI des CGV

Périodicité de facturation :

- La facturation est établie semestriellement sur la base des consommations relevées. En cas d'absence à la relève, le client est facturé sur la base d'index estimés ou auto-relevés.
- Selon le profil de consommation du client, une facture intermédiaire sur index estimés, en complément des factures semestrielles, est adressée au client.
- Pour les clients mensualisés : le client est prélevé sur la base d'un échéancier de 9 ou 10 mensualités ; une facture de régularisation est établie annuellement.

Modalités de paiement :

- Les factures doivent être réglées dans un délai de 15 jours calendaires suivant leur date d'émission (hors conventions spécifiques décrites § 1)

- SICAE-OISE peut facturer des indemnités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal ainsi que des frais de 2^{ème} relance (14 € TTC).

Modes de paiement :

- Prélèvement « Douceur » § ①
- Mensualisation avec prélèvement automatique
- Carte bleue à distance et par internet
- Chèque, espèces

5 CONDITIONS DE REVISION DE PRIX

Articles 19 et 23 des CGV

- Les prix du tarif réglementé évoluent conformément aux décisions des Pouvoirs Publics EDF/Etat.
- Les modifications de prix sont applicables en cours d'exécution du contrat et font l'objet d'une information générale.
- Toute modification des taxes, impôts ou contributions de toute nature s'applique de plein droit au contrat en cours.

6 CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

Article 10 des CGV

- Le client peut résilier son contrat à tout moment sans pénalités et sans frais.
- En cas de déménagement, la résiliation prend effet à la date définie avec le client.

7 CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR

Article 10 des CGV

SICAE-OISE peut résilier le contrat en cas de non respect par le client d'une de ses obligations contractuelles, notamment en cas de non-paiement des factures par le client dans le délai imparti ; dans ce cas, la résiliation intervient au moins 10 jours après la suspension de la fourniture d'électricité par SICAE-OISE.

8 SERVICE CLIENTS ET RECLAMATIONS

Chapitre VIII des CGV

En cas de réclamation ou de contestation relatives à la fourniture d'électricité et ou à l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, le client peut adresser une réclamation écrite ou orale au service client de SICAE-OISE :

- info@sicae-oise.fr
- Web : www.sicae-oise.fr
- SICAE-OISE – 32 rue des Domeliers – BP 70525 – 60205 COMPIEGNE Cedex
- 03 44 92 71 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15